

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Haguenau-Wissembourg  
Nombre d'élus : 19  
Élus : 19  
En fonction : 19  
Présents : 15

**Commune de MOMMENHEIM**  
**Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 10 juin 2025**

Sous la présidence de M. Eric MULLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH  
Mme Aurélia HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG  
Mme Agnès KAMMERER - M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN  
Mme Anne-Sophie LEMMEL - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER  
Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER.

Absents excusés :

- Francis WOLF avec pouvoir à Eric MULLER
- Jean-Luc GWISS avec pouvoir à Jeannot KLEIN
- Sandra WILLMANN avec pouvoir à Elisabeth JAECK
- Joseph AMMANN avec pouvoir à Gérard MITTELHAEUSER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

### **3. AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL DE MOMMENHEIM.**

M. Jeannot KLEIN

#### **Contexte**

Gestionnaire du réseau de distribution de gaz naturel/biométhane, Réseau GDS est chargé, de la conduite, de l'entretien et du développement du réseau de distribution sur la commune de Mommenheim, qu'il met à disposition des fournisseurs de gaz naturel.

Ainsi, au 30 septembre 2024, Réseau GDS exploitait 11,6 kilomètres de réseau pour desservir 546 clients à l'échelle de la commune. Au total, 11 GWh ont été acheminés en 2023/2024.

#### **Objet de l'avenant**

La commune de Mommenheim a confié à la société GAZ DE STRASBOURG (devenue Réseau GDS) la délégation de son service public de distribution de gaz pour une durée de trente ans par un contrat de concession de distribution publique de gaz entré en vigueur le 1er juillet 1995. Ce contrat de concession expirera le 30 juin 2025.

En vue de son renouvellement, les parties souhaitent utiliser un nouveau modèle de contrat de concession prenant davantage en compte les enjeux actuels et futurs de la distribution publique de gaz naturel/biométhane.

En raison du délai nécessaire à la rédaction de ce nouveau contrat et afin de garantir la continuité du service public les parties ont convenu de proroger le contrat de concession qui les lie jusqu'au 31 décembre 2026.

*Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,*

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants,  
**Vu** la Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz  
**Vu** le code de la commande publique et en particulier sa troisième partie relative aux contrats de concession, notamment ses articles L 3213-1, et L 3221-1  
**Vu** le contrat de concession pour la distribution publique de gaz de la commune de Mommenheim,  
**Vu** le projet d'avenant n°1 au contrat de la commune,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 au contrat de concession de distribution publique de gaz de la commune de Mommenheim.
- **FIXE** au 31 décembre 2026 le terme de l'avenant de prorogation n°1 précité
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document y afférent.

**La délibération est adoptée par 18 voix « POUR » et 1 abstention, Mme Agnès KAMMERRER.**

Pour extrait conforme.

Le Président, Eric MULLER, 1<sup>er</sup> adjoint  
au maire.



Le (la) secrétaire de séance, Marie-Louise MUNCHENBACH-  
KELLER, adjoint au maire.

